

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2012**

-----

Affiché le 27 Juin 2012

**APPROBATION DU PROCES VERBAL N°19 DE LA SEANCE DU 27 MARS 2012**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal n° 19 de la séance du 27 Mars 2012.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL N°20 DE LA SEANCE DU 26 MAI 2012**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal n° 20 de la séance du 26 Mai 2012.

**ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT**

Le Conseil communautaire, par 53 voix pour et une abstention, désigne M. Michel ROULAND en qualité de Vice-Président de la CCESE.

**CREATION DE LA COMMISSION LOCALE CHARGEE D'EVALUER LES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) et de fixer le nombre de membres de ladite commission à un représentant par commune membre de la communauté.

**TRANSFERT ET DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE**

Le Conseil communautaire, par 26 voix pour, 3 contre et 23 abstentions, approuve le projet de révision statutaire de la CCESE en vue du transfert de la compétence « périscolaire », approuve les nouveaux statuts, décide de maintenir l'offre de service existante à la date du transfert, incluant la pause méridienne, d'entretenir les bâtiments qui lui auront été transférés pour l'exercice de sa compétence, d'organiser le service en désignant un interlocuteur référent CCESE pour le secteur « Petite enfance / enfance », servant d'interface entre élus, familles et services, de prendre en charge les surcoûts de transport liés à un changement temporaire de lieu de travail selon les conditions exposées ci-dessus, et de transférer la totalité du personnel éducatif et administratif du service « Périscolaire ».

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DEVANT SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE – INFRASTRUCTURES : COMMUNE DE BRIERES LES SCELLES**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, procède à l'installation de M. Michel ROULAND en qualité de membre titulaire et de M. Guy BERSAT en qualité de membre suppléant de la commission développement économique et durable – infrastructures de la CCESE.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE L'HABITAT VOYAGEUR (SYMGHAV)**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SYMGHAV portant adhésion de la communauté de communes de l'Arpajonais.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL EXERCICE 2011**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Le Conseil communautaire, par 54 voix pour, approuve le compte administratif 2011.

**AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2011**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat en fonctionnement.

## **VERSEMENT AUX COMMUNES DES MONTANTS LEUR REVENANT EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la répartition des sommes revenant aux communes ainsi qu'il suit :

	TOTAL
Zone 1	- 2 962 €
Zone 2	17 963 €
Zone 3	501 €
Zone 4	177 878 €

Compte tenu du faible montant négatif pour la zone 1 et considérant que les communes de cette zone sont passées à la redevance incitative, le conseil communautaire décide de ne pas procéder au recouvrement de ce montant.

## **FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : DETERMINATION DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, en application du pacte budgétaire de la communauté, des principes d'égalité et d'équité qui sont à la base de la solidarité intercommunale décide de prendre en charge la totalité du prélèvement appliqué au territoire de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne.

## **REALISATION DU PROJET DE DEVIATION ROUTIERE DU PARC SUDESSOR – MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES RELATIVES A LA CONCERTATION, A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET A L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'engager, en vertu de l'article L 300-2, une concertation publique pendant toute la durée de la procédure conduisant au prononcé de la Déclaration d'utilité Publique relative à la réalisation du projet de déviation routière du parc SUDESSOR, afin de recueillir l'avis du public sur ce projet d'intérêt général ; les modalités de cette concertation sont définies comme suit :

- Une information sur l'état d'avancement de la procédure et du projet, par voie de presse (affichage dans le bulletin intercommunal et sur le site internet de la CCESE)
- Une présentation du projet au public par le biais d'une exposition publique (panneaux relatifs aux objectifs de l'opération et au programme envisagé) au siège social de la CCESE, accessible aux jours et heures d'ouverture de celui-ci
- L'organisation d'une réunion d'information ouverte au public
- La mise à disposition du public d'un dossier présentant le projet et l'étude d'impact au siège de la CCESE aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, pendant toute la durée de la concertation
- Dès publication de la présente et pendant toute la durée de la concertation, un cahier destiné à recueillir les observations, avis ou propositions sera mis à la disposition du public, au siège de la CCESE

précise que cette procédure sera conduite par la CCESE et autorise Monsieur le Président à engager toutes les négociations nécessaires aux acquisitions foncières et de recourir le cas échéant à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

## **TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES DU THEATRE INTERCOMMUNAL : AVENANTS N° 1 SUR LES LOTS 1-2-5 ET 7**

Le Conseil communautaire, par 52 voix pour et 3 abstentions, approuve la passation des avenants n° 1 relatifs aux lots n° 1, 2,5 et 7 au m arché de travaux pour les lots et montants susmentionnés et autorise Monsieur le Président à signer les avenants avec les entreprises précitées ainsi que l'ensemble des actes afférents.

## **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES MULTI ACCUEILS PARENTAUX SITUES HORS CCESE**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, à signer la convention avec l'association « Les P'tits Loups » et à verser une subvention de 3 578,40 € pour les exercices 2010 et 2011, à signer la convention avec l'association « Les P'tits Bidous » et à verser une subvention de 1 760 € pour l'exercice 2011.

## **4<sup>EME</sup> FORUM « ENFANCE ET FAMILLE » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MSA ET DE LA CAF**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette demande et autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent.

## **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE « RELAIS ASSISTANTS MATERNELS » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement Relais Assistants Maternels.

## **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE « ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : HALTE GARDERIE MANDARINE**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service E A JE pour la halte-garderie « Mandarine » avec la CAF et tous les actes afférents.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SASKWASH**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le partenariat avec l'association Saskwash, autorise Monsieur le Président à signer la Convention de partenariat et tous les documents afférents et à solliciter toutes les subventions et aides possibles, aux taux les plus élevés, auprès du Conseil Général de l'Essonne.

## **80<sup>EME</sup> SALON D'ART DE LA SOCIETE ARTISTIQUE D'ETAMPES : JURY ET PRIX D'ART**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'une ou de deux œuvres originales dont le prix n'excède pas la somme totale de 3000 €.

## **DONS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE DESTINES A ENRICHIR LES COLLECTIONS DU MUSEE INTERCOMMUNAL : MOSAÏQUES**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le don et autorise Monsieur le Président à signer les actes afférents et à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées.

## **AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ÉOLIEN**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, demande que le schéma éolien du Parc soit intégré dans le Schéma Régional Eolien (SRE) et dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), à minima sous la forme d'avertissement soulignant la nécessaire prise en compte de celui-ci, car plus précis, pour des projets concernant son territoire.

## **AVIS SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA)**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, s'en remet à l'avis du Parc naturel régional du Gâtinais français relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère d'Ile-de-France et le reprenne à son compte.

**MOTION SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE VOIRIE : NON AU NOUVEAU  
TRANSFERT DE CHARGES DECIDE PAR LA MAJORITE DU CONSEIL GENERAL DE  
L'ESSONNE**

Le Conseil communautaire, par 47 voix pour et 8 abstentions :

**S'INSURGE énergiquement contre cette décision de la majorité du Conseil général** qui remet en cause le mode de financement des travaux de modernisation et de développement de la voirie départementale.

**EXIGE** le retrait et l'annulation de cette délibération inéquitable, discriminatoire entre les différents territoires du Département et contraire à toutes les législations et réglementation en vigueur,

**APPORTE SON SOUTIEN** à toutes les actions, notamment juridiques, engagées vers cet objectif fondé sur la défense de l'intérêt général et de la solidarité entre tous les territoires essonniers.